

# En matière d'innovation, difficile d'être prophète en sa Région

**Idrabel a mis au point une formule pour le traitement des eaux usées et des sols.**

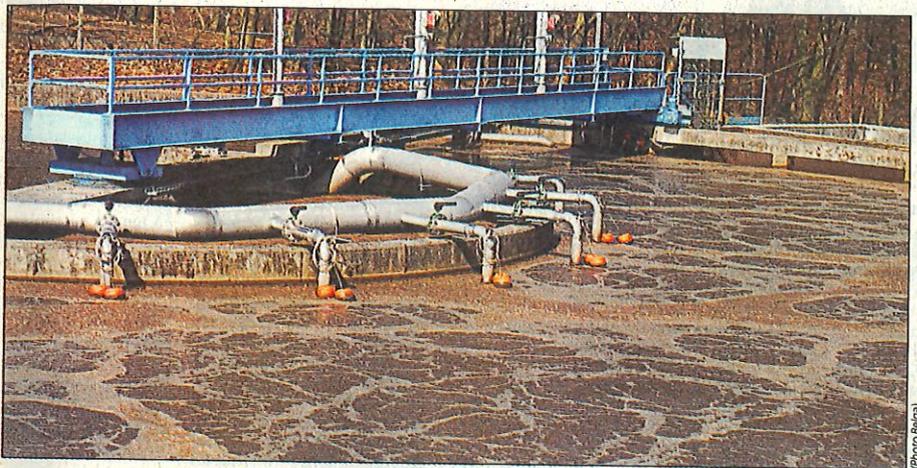
**Une PME innovante n'a pas toujours facile de se faire valoir en Région wallonne.**

C'EST À UNE ERREUR de manipulation alors qu'il menait des recherches sur les métaux lourds que Philippe Deswattines — qui a plus de 15 ans d'expérience dans la construction de stations d'épuration — doit sa découverte: un traitement des eaux usées et des sols, biologique et respectueux de l'environnement. Le recours aux bactéries, mode courant de dégradation des matières organiques, est optimisé par l'inventeur, qui crée sa société — Idrabel — pour en assurer la commercialisation. «Faire de la bactérie, c'est pas difficile», explique Victor Franco, d'Idrabel, «la difficulté, et c'est ce qui nous démarque dans le secteur, est de trouver un support pour qu'elle se fixe et se reproduise naturellement dans son environnement». La production des bactéries est assurée par la PME, qui ne se contente pas de vendre son produit mais va sur place procéder aux épandages et y retourne en mesurer l'efficacité. Le coût d'un traitement via Idrabel est de deux à trois fois moindre qu'un traitement traditionnel, selon la société, qui souligne évidemment les vertus écologiques du procédé. Après huit ans d'existence, Idrabel a fait ses preuves: de nombreux égouts et étangs ont été dévasés avec succès, de même que, par exemple, les canaux du centre de Bruges ou une partie du port de Gène. En Wallonie, les étangs, cours d'eau, canaux, égouts et stations d'épuration ne manquent pas.

Ainsi, la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) — qui chapeaute sept intercommunales et est chargée de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages de traitement des eaux — est dotée d'un budget d'un milliard d'euros pour la période 2000-2004. Même si la part attribuée à l'entretien est très marginale (30 à 35 millions d'euros, dont une petite partie pour le traitement par bactéries), cela donne une idée du marché qui s'offre à Idrabel et des économies réalisables par les administrations.

Et encore ne s'agit-il ici que des stations d'épuration. Pourtant, défendre le produit dans le sud du pays n'est pas chose aisée. A la multiplicité des administrations concernées, aux législations récentes ou pas encore en vigueur (en matière de traitement des sols, par exemple) s'ajoute la difficulté d'évangéliser, de convaincre les clients potentiels de la force d'un produit nouveau. «Ces deux dernières années on observe une conscience écologique plus grande», indique toutefois Victor Franco, soulignant que les interlocuteurs sont plus présents et plus intéressés.

Il n'en reste pas moins que, pour Idrabel comme pour d'autres entreprises innovantes, nos marchés publics restent frileux. «D'une manière générale, il faut avoir des références à l'étranger pour revenir vendre ici», explique-t-on à l'Union wallonne des entreprises (UWE). Si le phénomène est difficilement objectivable, il apparaît pourtant qu'obtenir des références chez nous est difficile, notamment dans un marché comme celui de l'environnement. D'autres pays se servent au contraire de réussites, chez eux, de leurs propres entreprises comme fer de lance à l'exportation. ■ A.G.



Des budgets imposants sont attribués au traitement des eaux usées, en station d'épuration notamment.

## INTERVIEW

Jean-Yves Marion, Institut éco-conseil

### «Se soucier d'environnement, c'est faire des économies»

L'institut éco-conseil forme depuis une dizaine d'années des spécialistes de l'environnement. Tant au niveau des administrations qu'au niveau des entreprises, les législations à respecter sont multiples et complexes, et les enjeux financiers sont de taille. Jean-Yves Marion, responsable de la formation à destination des entreprises, répond à nos questions.

**Les administrations wallonnes sont-elles sensibilisées aux questions écologiques?** Oui, de manière variable selon l'administration. Chaque niveau

de pouvoir met en œuvre sa propre façon de gérer l'environnement. Ceci dit, l'évolution dans le domaine est certaine, notamment grâce à la mise sur pied d'un centre de formation à l'environnement pour les administrations publiques. D'une manière générale, il est aussi évident que, partout où il y a un éco-conseiller, la sensibilisation à ces questions est plus forte. En dix ans, nous avons formé 400 éco-conseillers. Aujourd'hui, il est rare qu'une commune ne dispose pas au moins d'une fonction de ce type, ne serait-ce qu'à mi-temps. En outre, de plus en plus d'entre-

prises recourent aux services d'un éco-conseiller.

**Pourtant, il n'est pas toujours aisé, pour une entreprise du secteur de l'environnement, de promouvoir ses produits auprès des administrations?**

L'éco-conseiller, ou une fonction équivalente, constitue un premier relais. Mais il en est des administrations comme des grandes entreprises: trouver les bons interlocuteurs et obtenir une décision ne vont pas de soi. Notez tout de même que les pouvoirs publics ont fait de gros efforts de transparence notamment grâce à internet (NDLR: le

site de l'institut Eco-conseil, [www.eco-conseil.be](http://www.eco-conseil.be) dresse une liste complète des administrations concernées).

**Les entreprises se soucient-elles aussi d'environnement?** Oui, et d'autant plus que se préoccuper des questions d'environnement représente aujourd'hui de réelles économies. Pensons par exemple au tri des déchets ou à la mobilité. En outre, le permis d'environnement, passage obligé de toute entreprise désireuse d'implanter un nouveau site, fait la synthèse des obligations légales en la matière. ■ A.G.